

**Prime d'activité et Rsa :
La déclaration trimestrielle des revenus est désormais
possible sur l'application « Caf - Mon Compte »**

Les bénéficiaires de la Prime d'activité et du Rsa doivent maintenant déclarer à la Caf leurs revenus de janvier, février, mars 2016 et pour la première fois, ils peuvent le faire sur leur appli mobile !

Avec près de 3 millions de téléchargements depuis son lancement, l'application « Caf Mon Compte » est, avec Caf.fr, le média privilégié des allocataires. C'est pourquoi, la Caf améliore son offre de service pour proposer encore plus de mobilité et de praticité à ses allocataires.

Plus d'informations sur : caf.fr

**La déclaration
trimestrielle**
RSA,
Prime d'activité



disponible depuis
l'application mobile
Caf - Mon Compte



Contact presse

Coralie Beylot
[coralie.beylot@
cnaf.fr](mailto:coralie.beylot@cnaf.fr)
01 45 65 68 84